

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent [e]  
Matricule : 660

Actif

Pensionné(e)

Société : RARI

Autre : Retraite

Nom & Prénom : SOUAI

Date de naissance : 1925

Adresse : Hs.y. Haissani Bloc 201 N° 30 DB Houria  
Case 4.

Tél. : 0122905450

Total des frais engagés : 13.0 + 10.28 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/10/2022

Nom et prénom du médecin : RAOGAB

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Hypertension, diabète, obésité

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 17/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :



#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/07/2017 Médecine Générale Assalam 1 Appt 94 El oufia 6 30 74 97 97	Docteur ASSAD Bouchair Visite Médicale/Permis de conduire Assalam 1 Appt 94 El oufia 6 30 74 97 97	Générateur Medecine Générale/Permis de conduire Assalam 1 Appt 94 El oufia 6 30 74 97 97	#130,10€	Docteur ASSAD Bouchair Médecine Générale Assalam 1 Appt 94 El oufia 6 30 74 97 97

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CINEMA ANFA Dr. Nour El BENTAYEB BIS Bd. 2 di Abderrahmane 14 Hay El Hana -Casablanca 05 22 36 87 62	13.10.2022	1038,70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

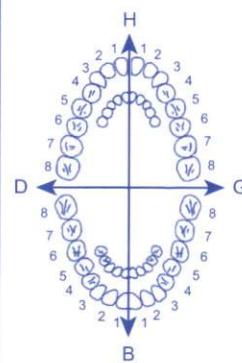
O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
D	G
25533412	21433552
00000000	00000000

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Dr. ASSAD Bouchaib

- \* Médecine générale
- \* Diplôme universitaire de diabétologie et nutrition de l'Université de bordeaux (France)
- \* Certificat universitaire d'Echographie
- \* Diplôme universitaire de médecine du sport de l'Université de Nice (france)
- \* EX Médecin Chef des Services des Urgences
- \* Médecin agréé par le ministre de la santé
- Visite médicale / Permis de conduire



الدكتور أسد بوشعيب

الطب العام

- \* دبلوم جامعي في أمراض السكري والتغذية
- \* من جامعة بوردو بفرنسا
- شهادة جامعية في الفحص بالصدى
- \* دبلوم جامعي في الطب الرياضي من جامعة نيس بفرنسا
- طبيب رئيسي سابق بقسم المستعجلات
- \* طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة
- الفحص الطبي / رخصة السيارة

le 17/01/2022

Réf : Dr ASSAD Bouchaib  
Médicine Générale  
Visite médicale / Permis de conduire  
N° 3 GH 2 Assalam Appart 9 El Oulfa  
Tél : 06 30 74 97 97

A Bouch

~~160,00x4 TAREG 160 mg~~ 75 de 03 mois

~~144,00x2 CARDIX 6,25~~ 75 de 03 mois

~~146,00 - Polynorm 2mg~~ 75 (cortico)

~~91,00 - Stafiticol 20mg~~ 75 (cortico)

~~30,00x2 CINNAMINE 100 mg~~ 75 (muscarin)

~~10,00 - Nifedipine 10 mg~~ 75 (cortico)

~~10,00 - Bis-Bd. 500 mg~~ 75 (cortico)

~~10,00 - El Hana 500 mg~~ 75 (cortico)

~~10,00 - Casablanca 62,5 mg~~ 75 (cortico)

~~10,00 - Alegro 100 mg~~ 75 (cortico)

~~10,00 - Zolaz 30 mg~~ 75 (cortico)

31.00 -

1038,70

AKINDEX & SIROP ADULTS



PHARMACIE CINEMA ANFA  
Dr. N. S. BEN TAKHÉB  
Hay El Hana - 05 22 36 87 62

